

SYNDICAT DES TRANSPORTS PARISIENS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

FIXATION DU PRIX DES SERVICES DE NUIT NOCTAMBUS

DECISION

prise dans sa séance du 17 juin 1999

Le Conseil d'Administration du Syndicat des Transports Parisiens,

Vu l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Parisienne,

Vu l'article 127 de la loi de finances pour 1984 n° 83-1179 du 29 décembre 1983 prorogeant les dispositions de l'article 1er de la loi n° 77-1410 du 23 décembre 1977, relative à l'organisation des transports de voyageurs en Région Ile de France,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Parisienne, notamment ses articles 7 et 8,

Vu le décret n° 59-1090 du 23 septembre 1959 portant statut du Syndicat des Transports Parisiens modifié par le décret n° 68-440 du 13 mai 1968,

Vu la convention passée entre le Syndicat des Transports Parisiens et la R.A.T.P. approuvée par décret du 27 novembre 1962,

Vu sa décision du 25 mars 1975 portant création de l'abonnement multimodal mensuel carte orange, telle que modifiée notamment par l'article 1 de sa décision du 25 octobre 1990 portant fixation des modalités tarifaires de l'extension de la région des transports parisiens aux limites de l'Ile de France,

Vu la décision 28 mars 1989 prise par le Président du S.T.P. réaménageant le billet de tourisme « Paris Sésame », la décision du Conseil d'Administration du S.T.P. du 7 octobre 1993,


Vu ses décisions relatives au titre journalier multimodal Formule 1, notamment celles des 7 mars 1985, 12 février 1987, 23 décembre 1987, 17 décembre 1992 et 7 octobre 1993,

Vu sa décision du 10 décembre 1996 relative aux tarifs applicables au service Noctambus

DECIDE

ARTICLE PREMIER : de fixer, à compter du 1^{er} juillet 1999, le prix du déplacement sur le réseau NOCTAMBUS à 15.00 F (2.29 euros)

Le Préfet de la Région Ile de France
et du Département de Paris,
Président du Conseil d'Administration du
Syndicat des Transports Parisiens



Jean-Pierre DUPORT